

Communiqué de presse

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2019

Les élus du Conseil départemental du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente le lundi 1^{er} juillet 2019 et ont délibéré sur 40 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- 44 170 € à la commune de Margency pour la construction d'un équipement communal de sports et de loisirs.
- 50 900 € à 15 compagnies artistiques dans le cadre de l'aide à la création et de l'aide à l'action culturelle, pour la mise en place, dans les domaines de la danse, du théâtre, de l'art de la parole et du cirque.
- 197 600 € à 134 projets dans le cadre de l'appel à projets « Lecture publique ». A travers cet appel à projets, le Conseil départemental permet aux collectivités de mener à bien leur politique en matière de lecture publique.
- 442 800 € au total dans le cadre des aides départementales aux communes dans le secteur culturel pour la commune de Champagne-sur-Oise, de Livilliers, de Louvres, de Presles, d'Arnouville, d'Herblay-sur-Seine et de Groslay.
- 242 705 € alloués au total pour la mise en place de la politique de prévention spécialisée. La prévention spécialisée s'adresse aux jeunes valdoisiens âgés de 11 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion et en risque de marginalisation. Les éducateurs mettent en œuvre des accompagnements individuels en direction d'environ 5 000 jeunes par an.
- 104 750 € alloués au total à 3 associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale pour la mise en place de projets s'inscrivant dans le cadre de la citoyenneté, du vivre ensemble, des valeurs de la République, de la lutte contre les discriminations et du nouvel axe thématique sur l'éducation aux médias et à l'information.

Le chiffre du jour :

1 097 373,50 €, le montant total attribué dans le cadre des aides départementales aux communes de Margency, Domont, Osny, Champagne-sur-Oise, Livilliers, Louvres, Presles, Arnouville, Herblay-sur-Seine, Groslay, Vauréal, Cormeilles-en-Vexin, Asnières-sur-

Oise, aux Centres Communaux d'Action Sociale de Presles et de Persan, à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes, à la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, et au Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-09 – Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du consortium de « beta.gouv.fr » pour la mise en place d'une plateforme numérique de prise de rendez-vous des services sociaux – 60 000 € alloués au total. L'Assemblée départementale approuve la convention définissant les conditions de coopération dans le cadre d'un consortium à l'initiative de l'incubateur numérique « beta.gouv.fr » pour une durée d'un an. L'Assemblée départementale approuve la participation financière du Département à hauteur de 60 000 € pour cette convention.

L'objectif de cette convention est d'améliorer la prise de rendez-vous des services sociaux par le biais d'un outil numérique. Les Départements (du Val d'Oise, de Seine et Marne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Somme, des Côtes-d'Armor, de la Meuse, de la Drôme, du Calvados, de Corrèze, des Yvelines et des Hauts-de-Seine) partagent la volonté de rénover l'accueil sur les sites sociaux. Co-construit par ces départements, cet outil numérique sera déployé au sein des services de la Protection maternelle Infantile (PMI) du Département.

2-10 – Convention de financement départemental dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes – 600 000 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 600 000 € à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes pour la réhabilitation du centre de loisirs intercommunal à Labbeville et la réalisation d'ateliers locatifs intercommunaux à Ennery, afin d'accueillir des petites entreprises au sein de la zone d'activités des Porte du Vexin. En effet, le parc d'activités propose actuellement des ateliers locatifs d'une taille relativement grande (plus de 120 m²), et sont, de ce fait, inaccessibles aux petites entreprises et artisans, à la recherche de petits locaux locatifs.

2-11 – Aides départementales aux communes dans le cadre d'« équipements pluridisciplinaires : construction/réhabilitation ». L'Assemblée départementale accorde une subvention d'un montant de 44 170 € à la commune de Margency pour la construction d'un équipement communal de sports et de loisirs. Cet espace pluridisciplinaire comprendra :

- Un nouveau club house proche du boulodrome pour le club Margency Pétanque
- Un lieu d'accueil pour le Groupement des Apiculteurs de Margency qui gère les ruches de la commune

- Des locaux pour le Comité des Fêtes GALA qui organise les différentes manifestations festives et rassemblements conviviaux de la commune
- Un centre de loisirs d'une capacité de 20 à 25 enfants, à destinations des enfants de 11 à 15 ans
- une salle commune partagée par tous les utilisateurs de l'équipement (40m²), complété de bureaux spécifiques d'environ 9m² chacun, dédiés à chacune des 4 fonctions présentes, ainsi que des toilettes publiques aux normes pour l'accueil du public en situation de handicap.

2-12- Aides départementales aux communes dans le secteur du développement économique local. L'Assemblée départementale accorde une subvention d'un montant de 190 000 € à la commune de Domont dans le cadre des nouvelles activités commerciale de l'opération « Cœur de Ville ».

La commune de Domont doit répondre à des besoins de développement de l'habitat et d'amélioration de l'environnement urbain des commerces pour maintenir une vie locale et économique dans son centre-bourg. L'opération consiste, d'une part à la construction de bâtiments qui accueilleront des logements et des commerces, dont 23 destinés à des activités commerciales, et d'autre part, par le réaménagement des espaces publics (création et réhabilitation de voiries, créations d'espaces piétons cheminant entre les constructions neuves, création de places de stationnement, amélioration de l'espace public, création de points d'apport volontaire des déchets, création de mobilier urbain ...).

2-13 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la voirie – 286 574,35 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 45 087,19 € à la commune d'Asnières-sur-Oise pour des travaux de réhabilitation de la chaussée, avenue des Chesnay et avenue des Charmilles
- 6 351,18 € à la commune de Cormeilles-en-Vexin pour des travaux d'aménagement de la voirie pour la sécurisation et le confort des usagers
- 30 726,65 € à la commune de Margency pour des travaux de réfection de la voirie, avenue Fauveau et avenue du 18 Juin
- 42 005,33 € à la commune de Vauréal pour des travaux de réfection complète de la couche de roulement, rue de la Marjolaine et rue du Message, et de réfection d'un trottoir avec création de drains, rue des Néfliers
- 110 000 € à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes pour des travaux pour les voiries communales dans le cadre du « Programme 2019-2020 »
- 40 000 € à la commune d'Arnouville pour des travaux d'aménagement et de sécurisation des accès immédiats au collège Saint-Didier, rue d'Auxerre
- 12 404 € à la commune de Domont pour des travaux de création de plateaux surélevés pour réduire la vitesse automobile aux abords d'établissements scolaires et sportifs, rue Lavoisier (école primaire) et avenue Jean Jaurès / angle rue Aristide Briand (collège)

2-14 – Aides départementales aux communes dans le secteur Environnement, Eau et Assainissement. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 95 639,15 € au Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO). Le SIECCAO a lancé, en 2014, une étude dite « antifuite ». Cette étude a permis d'établir un programme d'actions pluriannuel de travaux de réduction de pression, de renouvellement de canalisations et de branchements. La subvention accordée concerne :

- Des travaux de réduction de pressions sur les communes de Viarmes et Seugy : création de 203 mètres linéaires de canalisations et pose de quatre stabilisateurs de pression
- Des travaux de réduction de pression des communes de Luzarches et Chaumontel : création de 160 mètres linéaires de canalisations et pose de cinq stabilisateurs de pression

2-15 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la Prévention et de la Sécurité – 289 507 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 282 996 € à la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour l'achat de 217 caméras de vidéo-protection (183 nouvelles et 34 à remplacer) afin de renforcer la protection des bâtiments publics ainsi que des zones commerçantes et touristiques, des risques divers (attentats, dégradations, cambriolages, vols à l'arrache) sur l'ensemble de son territoire
- 3 400 € à la commune d'Eragny-sur-Oise pour l'achat d'un véhicule en remplacement pour les patrouilles de la police municipale
- 3 111 € à la commune d'Osny pour le remplacement d'un de ces véhicules de police municipale et son équipement

2-16 – Aides départementales aux communes dans le secteur social – 6 300 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 3 300 € aux Centres Communaux d'Action Sociale de Presles pour l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique isotherme et frigorifique pour le portage de repas
- 3 000 € aux Centre Communaux d'Action Sociale de Persan pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique complémentaire afin de maintenir le service dans les meilleures conditions et de l'ouvrir à davantage de bénéficiaires

2-17- Aides départementales aux communes dans le secteur culturel – 442 800 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes au titre du dispositif « Patrimoine historique communal inscrit ou classé » :

- 6 768 € à la commune de Champagne-sur-Oise pour la restauration de la toiture du clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption
- 28 492 € à la commune de Livilliers pour la restauration du clocher de l'église Saint-Fiacre-Notre-Dame-de-La-Nativité et la réfection de l'installation électrique
- 649 € à la commune de Louvres pour la mise en sécurité de la statue représentant Sainte Marthe, conservée au sein de son église
- 30 759 € à la commune de Presles pour la restauration intérieure du clocher de l'église Saint-Germain-de-l' Auxerrois

L'Assemblée départementale accorde également les subventions suivantes au titre du dispositif « Equipements culturels » :

- 313 000 € à la commune d'Arnouville pour des travaux de réhabilitation et d'extension de l'espace Charles Aznavour et l'acquisition de mobilier culturel. Le projet consiste à construire une nouvelle salle de réception et à réhabiliter les deux salles existantes. La première salle sera dédiée aux spectacles et la seconde sera polyvalente.
- 11 504 € à la commune d'Herblay-sur-Seine pour le remplacement du système de diffusion sonore et l'acquisition d'une nacelle pour le théâtre Roger Barat

L'Assemblée départementale accorde une subvention de 51 628 € à la commune de Groslay, au titre du dispositif « Bibliothèque et médiathèques publiques ». Le projet a pour but d'attirer de nouveaux publics, de proposer un espace qui pourra être modulable (avec des meubles sur roulettes), de repenser l'accueil, de réfléchir à de nouveaux services et de développer des animations.

2-18- Subventions exceptionnelles en faveur de deux associations d'anciens combattants pour l'acquisition de drapeaux – 700 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 500 € à l'association « Le Souvenir Français »
- 200 € pour l'association « L'Union Nationale des Combattants (UNC) » de Saint-Prix

ACTION SOCIALE - SANTÉ

3-01 – Reconduction des actions mises en œuvre dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour l'année 2019 – 913 067,81 € alloués au total en 2019.

Institué depuis 3 ans par la loi de finances initiale de 2017, le FAPI vise à apporter un soutien aux Départements qui conduisent une politique action d'insertion.

- L'Assemblée accorde les subventions suivantes :
 - 3 000 € à l'Association de santé mentale Val d'Oise
 - 4 200 € à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Ces subventions ont pour objectif de renforcer le dispositif du parcours santé par l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés en matière de santé mentale. Cela se traduit par un appui financier au Contrat Local et de Santé Mentale de Val d'Oise Est du Haut Val d'Oise (CLMS). Ces CLMS sont labellisés et financés par l'Agence Régionale de Santé, et accompagnent les bénéficiaires du RSA et les personnes âgées éligibles aux différents programmes de santé mis en œuvre.

- L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :
 - 91 600 € à l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
 - 45 600 € à Assis't Famille
 - 30 000 € à Sésame Formation

Ces subventions ont pour objectif la formation et le placement en emploi dans le domaine des métiers de l'aide à domicile. L'AFPA, Assis't Famille et Sésame Formation, sont chargées de prendre en charge des bénéficiaires du RSA pour les former et les qualifier grâce à l'acquisition du titre professionnel « Assist(e) de Vie aux Familles ».

- L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :
 - 31 109 € à l'organisme Envergure pour la mise en place de la formation « Opérateur en confection », dispensée à Sarcelles, en direction de publics en difficultés. Cette formation permettra aux bénéficiaires du RSA ou jeunes d'être recrutés ensuite au sein de l'entreprise Lacoste à Troyes
 - 21 064 € à l'association Aurore, basée à Troyes, pour permettre l'accès à un logement temporaire durant les premiers mois de la prise de poste et pour accompagner ensuite les personnes vers un logement autonome
- L'Assemblée départementale accorde une subvention de 28 000 € à l'association Unis-Cité dans le cadre du dispositif « Les Connectés ». Ce dispositif met à disposition 17 jeunes en service civique pour accompagner les usagers peu autonomes dans les usages numériques.
- L'Assemblée départementale accorde une subvention de 30 000 € à la Cité de l'Espérance pour l'expérimentation d'un parcours visant l'autonomie et l'insertion des jeunes majeurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'association La Cité de l'Espérance a permis, en 2017 et 2018, d'accompagner une soixantaine de jeunes par an pour des actions de découverte de métiers, d'accès au permis de conduire, d'accès à un logement ou d'accès à un emploi.
- L'Assemblée départementale accorde une subvention de 35 000 € aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) suivants :
 - Le PLIE de Cergy-Pontoise
 - Le PLIE d'Argenteuil-Bezons
 - Le PLIE de Roissy Pays de France

Les PLIE accompagnent les Valdoisiens rencontrant des difficultés en matière d'insertion sociale et professionnelle. Les subventions accordées visent à accroître le nombre de

bénéficiaires du RSA accompagné et à développer des actions de placement en emploi en direction des entreprises des territoires concernés.

- L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :
 - 10 062 € au foyer ALJT Les Aubevoys
 - 18 789 € au foyer APUI Les Villageoises de Cergy
 - 11 770 € aux foyers de l'ALJEVO

Le Département soutient depuis plusieurs années les Foyers de Jeunes Travailleurs pour le logement des jeunes actifs et pour l'accès au logement de certains jeunes en grandes difficultés. Ces subventions ont pour objectif de permettre aux jeunes concernés de bénéficier d'une aide de subsistance et de bénéficier d'une aide pour le paiement de la redevance du foyer.

- L'Assemblée départementale accorde une subvention de 100 000 € au Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO) pour former et placer en emploi 60 bénéficiaire du RSA, via le programme « Avenir-être en entreprise ». Le programme « Avenir-être en entreprise » vise, à travers des formations, à apprendre le savoir être en entreprise.
- L'Assemblée départementale accorde une subvention de 5 000 € de financement aux Compagnons bâtisseurs d'Île-de-France dans le cadre du dispositif d'auto-réhabilitation de logements pour les occupants. Ce dispositif, qui s'adresse à 20 bénéficiaires, concerne un partenariat avec l'association « Les compagnons bâtisseurs d'Île-de-France » visant à accompagner des familles en situation de précarité dans la réhabilitation de leur logement considéré comme dégradés.
- L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes aux épiceries sociales :
 - 434 € à l'épicerie sociale « Aurore » à Bezons
 - 5 000 € à l'épicerie sociale « A l'Epi » à Cormeilles-en-Parisis
 - 1 000 € à l'épicerie sociale « Episol » à Jouy-le-Moutier
 - 100 € à l'épicerie sociale « Adresse » à Eragny
 - 194 € à l'épicerie sociale « ESPPS » à Saint-Gratien
 - 977 € à l'épicerie sociale « Le Pélican » à Pontoise
 - 6 388 € à l'épicerie sociale d'Ermont
 - 786 € à l'épicerie sociale « Le grain d'épices » à Montmagny
 - 3 000 € à l'Association Epicerie Sociale d'Eaubonne (AESEB)
 - 3 000 € à l'Epicerie sociale CCAS à Deuil-la-Barre
 - 3 000 € à l'épicerie sociale « Le Bel épi » à Villiers-le-Bel
 - 3 000 € à l'épicerie sociale de Taverny
 - 2 500 € aux Restaurants du Coeur

Les épiceries sociales du département distribuent de l'aide alimentaire aux Valdoisiens les plus démunis.

3-02- Subvention à la Fondation Chaptal pour l'action BAOBAB au titre de l'année 2019. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 3 800 € à la Fondation Chaptal pour la mise en place de l'action BAOBAB. Les objectifs principaux de BAOBAB sont de favoriser l'accès aux soins pour les personnes atteintes du SIDA, ainsi que leur qualité de vie et de renforcer la prévention primaire et secondaire et le dépistage.

3-03 – Adhésion du Département à l'Observatoire du Développement et de l'Action Sociale (ODAS) en 2019. L'Assemblée départementale approuve le renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire du Développement et de l'Action Sociale pour l'année 2019. La cotisation annuelle s'élève à 5 940 €.

L'Observatoire du Développement et de l'Action Sociale (ODAS) est une association qui a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'actions sociale des collectivités publiques, en favorisant l'échange d'informations et d'expériences. Elle compte actuellement 129 collectivités locales adhérentes, dont 80 Départements.

DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME - PATRIMOINE

4-01 – Appel à projets des compagnies professionnelles de spectacle vivant – 50 900 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes au titre de l'aide à la création :

- 6 500 € à la compagnie « Act2 » pour son projet « HOM(m)ES » (danse)
- 6 500 € à la compagnie « La Louve Aimantée » pour son projet « Des guerrières » (danse)
- 1 500 € à la compagnie « Marie-Laure Gilberton » pour son projet « Les petits pas de couleurs » (danse)
- 6 500 € à la compagnie « Mouvmatik » pour son projet « Insight data » (danse)
- 5 200 € à la compagnie « Porte Voix » pour son projet « ANiMA » (danse)
- 4 500 € à la compagnie « L'Arbre Ocean » pour son projet « Lettes à une disparue » (théâtre)
- 6 500 € à la compagnie « Le temps de vivre » pour son projet « Cent culottes et sans papier » (arts de la parole)

L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes au titre de l'aide à l'action culturelle :

- 1 400 € à la compagnie « Act2 » pour son projet « HOM(m)ES » (danse) pour des actions culturelles autour de la création et pour sa diffusion
- 1 400 € à la compagnie « DK BEL » pour son projet « VAI VAE, viens et défie-les » (danse)
- 700 € à la compagnie « La fine compagnie » pour son projet « A priori » (danse)
- 1 400 € à la compagnie « Le trapèze ivre » pour son projet « Musique et danse à la pouponnière » (danse)
- 1 400 € à la compagnie « Mouvmatik » pour son projet « #Device(s) » (danse)
- 700 € à la compagnie « Asphalté » pour son projet « Aphra Behn & Sister » (théâtre)
- 1 400 € à la compagnie « L'Insolite Mécanique » pour son projet « Résidence d'expérimentation - La création par et pour la jeunesse » (théâtre)
- 1 400 € à la compagnie « L'intervention » pour son projet « Rue du Contrat social #2 » (théâtre)
- 1 400 € à la compagnie « La Louve Aimantée » pour son projet « A pas de louves ... » (théâtre)
- 500 € à la compagnie « La vitrine des artistes » pour son projet « Jamais seule » (théâtre)
- 500 € à la compagnie « Théâtre du Néon » pour son projet « Travail au corps 2019 » (théâtre)
- 500 € à la compagnie « Théâtre en stock » pour son projet « A quoi ça sert, l'art ? » (théâtre)
- 1 000 € à la compagnie « Collectif clowns d'ici et d'ailleurs » pour son projet « SenCirk - de Dakar à Cergy » (cirque)

4-02 – Subventions aux compagnies de spectacle vivant : accompagner la dynamique des réseaux départementaux – 86 800 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 24 000 € à l'association « Escales Danse » pour l'année 2019 pour la mise en place de ses actions en faveur de la création, de la diffusion, de l'appui aux lieux et de la sensibilisation des publics. « Escales Danse » a présenté 25 pièces chorégraphiques en 2018-2019, pour un total de 66 représentations. Pour l'année 2019-2020,

l'association prévoit de renforcer ses actions à la rencontre des publics sur les zones urbaines et semi-rurales du Val d'Oise.

- 18 800 € à l'association « CirquEvolution » pour l'année 2019 en soutien à la diffusion et à la création en cirque contemporain. « CirquEvolution » a présenté 21 spectacles en 2018-2019, soit 74 représentations dans 12 lieux. En 2019-2020, deux spectacles sous chapiteau sont prévus, l'un en circulation dans huit communes, l'autre en implantation, avec des navettes pour faire venir les publics. Des résidences seront accueillies sur plusieurs lieux. Les actions de médiation toucheront de nombreux publics : écoles, bibliothèques, centres sociaux ...
- 44 000 € à l'association « Combo 95 ». « Combo 95 » fédère 19 structures du Département. Les adhérents de ce réseau mènent une activité de diffusion, de répétition et/ou d'organisation d'événements dans le domaine des musiques actuelles. Ses objectifs consistent à favoriser la promotion de ces pratiques musicales, à informer les lieux de diffusion, à sensibiliser et à former les acteurs culturels.

4-03- Soutien aux arts de la rue et du cirque – 63 400 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 16 900 € à l'association « Nil Admirari » pour son centre de création artistique et technique à Saint-Ouen l'Aumône, dédié aux arts de la rue, du cirque et des arts plastiques urbains. L'activité de l'association s'organise autour de quatre axes principaux :
 - l'accueil et le compagnonnage d'artistes en résidence. En 2018, 29 équipes artistiques ont bénéficié d'une résidence de création ou de répétitions pour leurs spectacles et 29 autres d'un accompagnement technique pour la fabrication de structures scéniques
 - la pratique d'acrobaties aériennes
 - la diffusion de spectacles dans l'espace public. En 2019, l'association prévoit la mise en œuvre de nouvelles propositions artistiques pour le festival « Cergy soit ! » portées par la commune de Cergy, pour le « Nomad festival » à l'Office du Tourisme de Cergy-Pontoise ou encore pour l'évènement « Fête en Seine » organisé par le Département
 - les actions de sensibilisation des publics. L'association poursuit en 2019, pour sa 4^{ème} édition, le projet à dimension intercommunale « Rue aux enfants, rue pour tous », dans les quartiers prioritaires des communes d'Eragny-sur-Oise et Pontoise. En 2018, une soixantaine d'heures d'atelier ont bénéficié à plus de 70 enfants. La création d'un spectacle de cirque impliquant artistes et habitant « Tous en piste » à Saint-Ouen l'Aumône a rassemblé en 200 personnes en 2018 et sera reconduit en 2019.
- 9 500 € à l'association « Art ensemble » pour son école du cirque « Cherche ! Trouve ! » à Cergy. En 2019, l'association entend stabiliser et consolider l'existant, en se concentrant sur son cœur de métier qu'est la pratique amateur, avec pour projets l'amélioration de l'accueil des familles et une meilleure visibilité dans le réseau des écoles circassiennes.
- 37 000 € à la compagnie « Oposito » sur le territoire de Garges-lès-Gonesse. La compagnie Oposito est une compagnie d'arts de la rue. Des ateliers de pratiques artistiques sont proposés tout au long de l'année à la Maison des Arts ainsi que des temps d'échanges avec les artistes. La compagnie interviendra en 2020, dans le cadre de la manifestation « En scène » pilotée par le Département, auprès des enseignants et des élèves des classes théâtre des conservatoire d'Argenteuil, Cergy, Ermont, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Montmorency, Saint-Gratien et Vexin Vallée d'Oise.

4-04 – Subventions à deux compagnies pour accompagner les pratiques amateurs – 42 600 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 5 700 € à la compagnie « Leonardo et Compagnie » pour 2019. L'association a pour objectif de valoriser le patrimoine historique du Val d'Oise par le biais de spectacles historiques vivants et de favoriser les rencontres entre personnes de toutes générations.
- 36 900 € au Comité Départemental Val d'Oise Théâtre et Animation (CODEVOTA) pour 2019. CODEVOTA est un regroupement territorial des membres de la Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation qui résident sur le département. 38 troupes de théâtre amateur sont adhérentes ou associées, représentant plus de 456 licenciés à ce jour. L'association contribue à la promotion et à la formation des troupes amateurs valdoisiennes et participe ainsi à l'animation de la vie locale.

4-05 – Subventions à deux festivals de musique locaux – 5 790 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 4 650 € à l'association « Les heures musicales de Taverny » pour l'organisation de la 37^{ème} édition du festival de musique classique « Automne musical à Taverny » qui aura lieu du 13 septembre au 5 octobre 2019
- 1 140 € à l'association « Comité des fêtes de Viarmes » pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival de chanson française « Ballades en novembre ». Cette édition accueillera des auteurs de chansons à texte autant que des groupes rock et festifs, tels que La Gapette, Les Fatals Picards et en soirée de clôture La Rue Kétanou.

4-06 – Soutien aux Arts plastiques – 19 500 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 2 000 € à la commune d'Argenteuil pour l'organisation de l'édition 2019 du « Mai des artistes » du 23 au 26 mai. Le thème de cette édition était « Argenteuil, ville impressionniste, ville impressionnante »
- 3 500 € à la commune d'Auvers-sur-Oise pour l'organisation :
 - De la 8^{ème} édition de « L'Art au jardin » pendant l'événement national « Les Rendez-vous aux jardins », les 8 et 9 juin
 - De la 3^{ème} édition de la journée de « Peinture sur le motif » le dimanche 19 mai
 - D'une sensibilisation des écoliers aux arts plastiques (481 enfants suivent les ateliers encadrés par des artistes professionnels, sur un thème commun : « l'histoire du cirque »)
 - D'une programmation de la galerie municipale d'art contemporain par le collectif « Grap'S » : six expositions collectives à destination du grand public et du public scolaires
 - Du 33^{ème} Salon d'arts plastiques amateurs « La Palette », prévu du 20 au 31 octobre, qui réunira une centaine d'exposants qui présenteront entre 200 et 400 œuvres.
- 1 500 € à la commune d'Eragny-sur-Oise pour un cycle d'expositions temporaires dans trois espaces publics :
 - Salle des Calandres : « Les sens des couleurs #3 » (janvier-février), exposition de peintures, de dessins, de sculptures et photographie réalisés par des artistes amateurs mais aussi œuvres d'enfants des écoles pour lesquels un espace est dédié
 - Salle des Calandres : « Sculpteurs de Lumières » (mars) : exposition de sculptures en pâte de verre, de vitraux, tableaux, installations, accompagnés des chants de Synelle Harp à la harpe.
 - La Maison de la Challe : « Petits peuples et Drôles de pierres » (avril-mai) : exposition du Service Départemental d'Archéologie du Val

- d'Oise accompagnée d'illustrations de Godo (gnomes, fées ...) avec la mise en place d'ateliers créatifs pour les enfants dès 6 ans
- La Maison de la Challe : « Art Brut « La Belle et la Bête » » (décembre-janvier 2020) : une programmation mêlant le dessin, la peinture, le slam en partenariat avec les résidents des foyers de vie Hevea « La garenne du Val » à Mériel et « L'Olivaie – La clairière » à Jouy-le-Moutier
 - La Maison Bernardin de Saint-Pierre : « Troubles apparences » (juin) : exposition de photos, sculptures
 - La Maison Bernardin de Saint Pierre : « Entre les lignes » (septembre) : exposition de sculptures, photographies et peintures
 - La Maison Bernardin de Saint-Pierre : « Art Evolutif » (octobre) : exposition de peintures, objets, sculptures. Une conférence complète l'exposition ainsi que la mise en place d'ateliers proposés au public pour expérimenter l'art évolutif.
- 2 500 € à la commune de Gonesse. La commune de Gonesse redéfinit en 2019 sa politique culturelle et oriente son nouveau projet « Arts plastiques » à partir de deux nouveaux équipements : l'ouverture de la « Micro-folie » en juin et l'installation de l'Ecole Municipale de Musique, Danse, Théâtre et Arts Plastiques dans de nouveaux locaux.
 - 500 € à la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour l'organisation de la 19^{ème} édition de l'exposition collective « Art actuel en Val d'Oise », manifestation au rayonnement départemental du 7 juin au 14 septembre, à l'Hôtel de Ville. Quatre plasticiens professionnels aux techniques différentes seront exposés : Isalle Malmezat (dessins, peintures), Dale Joseph Rowe (peintures et photographies sur aluminium et plexiglas), Bérange d'Orsay (sculptures et encre de chine) et Nathalie Rothkoff (photographies). Les musiciens de conservatoires Maurice-Ravel ont proposés des intermèdes musicaux lors du vernissage, le 15 juin dernier.
 - 1 300 € à l'association « L'art Tôt » à Villiers-le-Bel qui organise des ateliers pour écoliers et collégiens pour développer l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que pour l'organisation des sorties culturelles en famille, notamment en direction des publics dit « empêchés ».
 - 1 200 € à l'association « Enghien-les-Bains métiers d'art » à Enghien-les-Bains pour l'organisation de son 6^{ème} salon des métiers d'art, les 12 et 13 octobre prochains sur deux sites : le « Cœur de ville » avec la présence de 50 exposants (céramiques, métal, verre) et la Salle des fêtes avec la présence de 14 exposants (bois, béton, textile). Un stand sera offert à des étudiants pour une exposition « Premiers pas ».
 - 7 000 € à l'Ecole Nationale Supérieur d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC) pour la mise en place d'activités :
 - « atelier Brut Pop / ESAT » dédié à la promotion de la musique expérimentale et des arts plastiques auprès de personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique
 - « Cycle et Recycle », projet de recherches focalisé sur l'outil numérique associant l'ENSAPC et l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications (ENSEA) de Cergy-Pontoise, « La Cambre » (Bruxelles), « Yes we camp » et le « Transmedia Institue » (Séoul).
 - Collaboration avec la Nouvelle Scène Nationale, qui accueillera un mini-festival « Ecritures créatives » qui présentera au public les recherches effectuées dans le cadre des collaborations menées avec l'Université de Cergy-Pontoise
 - « Arc Massage » en partenariat avec l'Abbaye de Maubuisson. Mise en place d'un groupe de recherche autour de la Révolution de 1848 en collaboration avec Luka Nakhutsirishvili, professeur de philosophie en Géorgie. L'Abbaye de Maubuisson est investie en juin comme un

plateau de tournage avec la mise en scène du groupe de recherche. Un espace de production, un atelier collaboratif et un plateau de tournage sont installés pour l'adaptation de textes d'époques et plus contemporains avec une éventuelle diffusion in situ post production

- « Recherche et création littéraire ». Pratiques d'écriture entre écoles d'art et université : deux workshops ont lieu, le premier du 14 au 17 janvier à l'ENSAPC et au Théâtre Ouvert, encadré par François Bon avec la présence du performeur Marin Fouqué et le second du 11 au 15 mai à La Cambre (Ecole nationale supérieure des arts visuels à Bruxelles), dirigé par le professeur Gilles Collard et l'écrivain Fabrice Reymond
- « Ateliers d'arts visuels et d'écriture ». Une semaine d'ateliers proposés aux détenus de la Maison d'arrêt d'Osny et animés par les étudiants de l'ENSAPC avec restitution sous forme d'exposition ou présentation ouverte à tous les détenus.

4-07 – Appels à projets « Lecture publique » - 197 600 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes par thématiques :

- 19 175 € à 12 projets pour la thématique « lien social, accessibilité, accueil » ou encore l'appropriation du concept de bibliothèque come 3^{ème} lieu
- 21 000 € à 4 projets pour la thématique « mutualisation » qui vise à promouvoir la coopération entre les bibliothèques afin d'améliorer le service rendu aux publics sur un territoire élargi
- 18 640 € à 10 projets pour la thématique « services numériques » qui a pour objectif la volonté d'offrir des outils et services adaptés aux besoins émergents des publics
- 16 160 € pour 8 projets pour la thématique « développement de la lecture et de l'usage des autres supports de culture et de connaissance », thématique pédagogique pour accompagner les partenaires qui entrent progressivement dans la démarche projet
- 12 800 € pour 2 projets pour la thématique « formations à l'échelle départementale »
- 35 370 € pour 9 projets pour la thématique « salons du livre » pour le soutien à l'organisation des salons
- 74 455 € pour 89 projets pour la thématique « communes de moins de 5 000 habitants ou publics spécifiques ». Pour les collectivités de moins de 5 000 habitants, la solidarité départementale peut prendre plusieurs formes : une aide aux acquisitions, une aide pour le développement de nouveaux services et/ou une aide aux animations.

4-08 – Accès à la culture des publics relevant du champ de la santé : subvention au Centre Hospitalier de Pontoise – 6 500 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde une subvention au Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise pour la mise en place d'actions en faveur des adolescents hospitalisés.

En 2019, sept ateliers sont ainsi proposés, en collaboration avec les partenaires culturels :

- Un atelier théâtre mené par Françoise Viallon-Murphy, comédienne,
- Un atelier musique animé par Xavier Boëda, musicien,
- Deux ateliers de création plastique, menés par Agnès Caffier et Zohran Pekic, artistes,
- Deux ateliers d'écriture menés par Félix Pruvost et Fabienne Ankaoua, metteurs en scène,
- Et un atelier danse mené par Alvaro Morell

4-09 – Soutien aux actions archéologiques – 1 030 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde une subvention à l'Association Etudiante Valdoisienne d'Archéologie (AEVA) pour les fouilles antiques des Vaux-de-la-Celle, à Genainville. Le projet 2019 se fixe comme principal objectif de poursuivre l'exploration de la place située en

avant du sanctuaire afin de comprendre son organisation, sa chronologie et ses relations avec l'urbanisme environnant.

ÉDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5-01 – Mise en œuvre de la politique de prévention spécialisée – 242 705 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes aux communes bénéficiaires du dispositif de prévention spécialisée :

- 104 663 € à la commune de Gonesse
- 28 741 € à la commune d'Osny
- 109 301 € au Val Parisis, pour la commune d'Ermont.

La prévention spécialisée s'adresse aux jeunes valdoisiens âgés de 11 à 25 ans en grande difficulté d'insertion et en risque de marginalisation. Les éducateurs spécialisés mettent en œuvre des accompagnements individuels en direction d'environ 5 000 jeunes par an.

5-02 – Organisation de manifestations sportives – 4 300 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 2 300 € pour le club « COMA boxe anglaise », pour l'organisation du « 15^{ème} tournoi international de boxe – Les ceintures » du 11 au 13 avril 2019, à Argenteuil
- 2 000 € au club « FAVO » pour l'organisation du « Meeting de Franconville », le samedi 15 juin au stade Jean Rolland, à Franconville.

5-03 – Soutien départemental aux associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale – 104 750 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 11 400 € à l'association « Les Francas » pour la mise en place de ses projets, répartis comme suit :
 - 3 000 € pour « 30 ans de Convention Internationale des Droits de l'Enfant » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »
 - 1 000 € pour « Rencontre départementale de Push Cars » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »
 - 3 500 € pour « Coopératives de Jeunes Majeurs » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen – Lutte contre toute forme de discrimination »
 - 3 900 € pour « Eduquer par le numérique » dans le cadre de l'axe « L'éducation aux médias et à l'information »
- 14 000 € à l'association « IFAC » pour la mise en place de ses projets, répartis comme suit :
 - 5 000 € pour « Bafa Passeport Citoyen » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »
 - 4 000 € pour « Jeu : lutte contre les discriminations » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen – Lutte contre toute forme de discrimination »
 - 5 000 € pour « Mieux vivre à l'école : lutte contre le harcèlement à l'école et hors de l'école » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen – Lutte contre toute forme de discrimination »
- 79 350 € à la Ligue de l'Enseignement pour la mise en place de ses projets, répartis comme suit :
 - 15 000 € pour « Lire et faire lire » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »

- 14 000 € pour « Juniors associations » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »
- 10 850 € pour « Apprentissage de la citoyenneté et lutte contre les discriminations » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »
- 15 000 € pour « Engagement des jeunes et participation citoyenne » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen »
- 9 000 € pour « Animation et emploi » dans le cadre de l'axe « Les valeurs de la République et l'engagement citoyen – Lutte contre toute forme de discrimination »
- 15 000 € pour « Images, information et société numérique » dans le cadre de l'axe « L'éducation aux médias et à l'information »

Contact presse :

Marine Pivert
Responsable des relations presse
marine.pivert@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](https://www.facebook.com/valdoise) et sur [Twitter](https://twitter.com/valdoise).